



Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE
Canton des MUREAUX

MAIRIE D'HARDRICOURT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Elus	Présent	Absent	Pouvoir à
Yann SCOTTE, Maire	X		
Fabrice POURCHE, 1er adjoint	X		
Frédérique PIAT, 2ème adjointe	X		
Nicolas DOFFE 3ème adjoint	X		
Meriem HADJ 4ème adjoint	X		
Michel CRONIER 5ème adjoint	X		
Sophie CIPOLLINA	X		
Carline BILHEUDE	X		
Alain GUILLON	X		
Sabrina LESAGE	X		
Alexandre LOUIS	X		
Stéphanie CHOCRAUX	X		
Avenor MAHTOUT	X		
Sylvia AMRAM		X	Fabrice POURCHE
Abdelaali LASSIANE	X		
Isabelle PANNIER	X		
Thierno KANE	X		
Danielle GENONI	X		
Nathalie BOCHER-WILLERVAL	X		

SECRÉTAIRE : Frédérique PIAT est élue secrétaire.

0 - COMMUNICATION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M CADIO Yann a été contraint de démissionner de son poste de conseiller municipal pour des raisons professionnelles suite à une prise de fonction d'un nouveau poste en Bretagne et donne lecture d'un courrier de M CADIO à l'attention du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire accueille Mme Nathalie BOCHER-WILLERVAL, sa remplaçante, au sein du Conseil Municipal

Suite à un courriel parvenu après l'envoi de la convocation, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point concernant à la désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférés (CLECT). Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

Arrivée de Mme BILHEUDE Carline à 20h10

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité,

II - BUDGET :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'importance de l'élaboration du budget, de son vote et de son impact politique.

1. Compte Administratif 2019

Le résultat de l'exécution du Budget 2019 de la commune est le suivant :

- Section fonctionnement – excédent de clôture 1 130 031,87 €.
- Section investissement – déficit de clôture - 699 268,10 €.
- Soit un excédent global de clôture de 430 763,77 €.

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2018	Opérations de l'exercice 2019	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2019
	Déficit Excédent		Déficit Excédent
Fonctionnement	358 997,65 €	Dépenses : 1 861 812,57 Recettes : 2 632 846,79 Excédent : 771 034,22	1 130 031,87 €
Investissement	-1 040 090,65 €	Dépenses : 1 605 541,86 Recettes : 1 946 364,41 Excédent : 340 822,55	- 699 268,10 €
TOTAL			430 763,77 €

Après avoir présenté le compte administratif et n'ayant pas eu de demande d'explication complémentaire, Monsieur le Maire quitte la salle après avoir laissé la présidence de la séance à Monsieur Fabrice POURCHE.

Monsieur Fabrice POURCHE met le compte administratif 2019 de la commune au vote.

Le Compte Administratif 2019 est approuvé à l'unanimité

2. compte de Gestion 2019

Le compte de gestion 2019 du budget de la commune d'Hardricourt tenu par le trésorier principal des Mureaux et qui nous a été transmis montre des résultats identiques au compte administratif du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le compte de gestion 2019 présenté par le percepteur et lui donnent quitus.

3. Affectation des résultats 2019

Les comptes administratifs et de gestion 2019 ont fait apparaître les résultats définitifs suivants :

- Section fonctionnement – excédent de clôture 1 130 031,87 €.
- Section investissement – déficit de clôture - 699 268,10 €.

Considérant les restes à réaliser reportés inscrits au compte administratif 2019.

- Section investissement dépenses : 350 133,00 €
- Section investissement recettes : 375 482,00 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose de valider la reprise des résultats 2019 au Budget 2020, comme suit :

Section de fonctionnement en recettes : affectation de l'excédent : 456 112,77 €.

Section d'investissement en recettes : affectation de l'excédent d'exploitation capitalisé : 673919,10 € (couverture du déficit d'investissement)

Section d'investissement en dépenses : affectation du déficit : - 699 268,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE l'affectation des résultats 2019 au budget 2020 comme ci-dessus.

4. vote des 2 taxes 2020

Après avoir débattu Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2019, soit :

- Taxe foncier bâti 15,11 %.
- Taxe foncier non bâti 100,07 %.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTENT** les taux des deux taxes ci-dessus soit le maintien des taux 2019.

5. Budget Primitif 2020

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a reçu le projet de budget primitif 2019.

Monsieur POURCHE donne lecture du rapport de synthèse du budget primitif et propose donc de passer à l'examen du budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement qui s'équilibre en recettes et dépenses, y compris les restes à réaliser pour :

- la section fonctionnement à 2 731 825,77 euros
- la section investissement à 2 311 416,47 euros

Après avoir analysé chapitre par chapitre les deux sections du budget 2020 ainsi présenté, Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVENT** le budget primitif 2020 de la commune tel que présenté.

III - ATTRIBUTION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur POURCHE, Président de la commission « subventions » fait part des propositions d'attribution des subventions de la commission aux membres du Conseil Municipal aux associations citées :

Associations HARDRICOURT

Association	Subvention 2018	Subvention 2019	Proposition commission
USH Football	16500	16500	22 000
LAC	4300	4300	5 300
Compagnie d'arc	1800	1800	1 200
AMMH	1800	2200	1 800
UNC	1150	1150	1 000
Don du sang	300	300	300
Hardricourt commerces			
Yoga		200	0
Club de l'amitié	1150	1150	500
100% musique			
Abricourtois			
Hadricurienne			
Frimousses	500	500	500

Krav Maga			
Aéromodélisme	400	600	800
Basket	0		
Hardriculteurs			
Les Festives	15000	15000	15000
TOTAL	42900	43700	48 400

Associations extérieures

Nom de l'association	Subvention 2018	Subvention 2019	Proposition commission
Valentin Haüy			
Restaurants du cœur			
Union sportive de Mézy	500	500	500
Secours populaire Meulan			
Les échos de Meulan	200	200	200
JALMALV	100	100	100
Hôtel social St Yves			
FNACA		100	100
Association Ensemble			
Del Départementale de l'Educ. Nat	100		
Croix rouge française Meulan	250	250	250
ACEMI	100		
DELOS APEI 78			
AVL3C	50	50	100
TOTAL	1300	1200	1250

Monsieur le Maire met les propositions au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à la majorité pour l'association AVL3C, 4 élus ayant voté contre l'attribution d'une subvention à celle-ci, **DONNE** leurs accords sur les propositions faites

IV - PARTICIPATION A LA CARTE IMAGINE R

Suite la dissolution du SIT au 30 juin 2015, la commune participe à hauteur de 45 € par carte plus 10% aux familles qui ont 3 cartes et plus, et a confié la gestion de celle-ci à la SAS CTVMI pour un montant de 4€ TTC soit un coût total pour l'année scolaire 2019-2020 de 2 303,00€ et de 1.764,00 € en 2018-2019.

Monsieur le Maire propose de maintenir le même fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVENT le montant de la subvention aux cartes Imagin'R 2020/2021 à 45 € par carte, plus 10% aux familles qui ont 3 cartes et plus.

V - ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA CAO

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Considérant la démission de M Yann CADIO membre titulaire de la CAO

Le conseil municipal décide de procéder, son remplacement.

- La liste « Ambition Hardricourt » présente :

M Abdelaali LASSIANE membre titulaire

Mme Frédérique PIAT membre suppléante

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement

- Nombre de votants : 19

-Abstentions :0

-Bulletin blancs /bulletins nuls 0

- Suffrages exprimés 19

répartis comme suit :

La liste « Ambition Hardricourt » obtient 19 voix

Quotient électoral = 6

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « **Ambition Hardricourt** » obtient le siège vacant

Sont ainsi déclarés élus :

MM. POURCHE, LOUIS, LASSIANE membres titulaires

Mme PIAT MM. MAHTOUT, GUILLON, membres suppléants, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

VI - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

Notre commune fait partie de Communauté Urbaine Grand Paris Seine&Oise. Celle-ci est tenue de mettre en place une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Elle est prévue par le code général des impôts et elle est chargée d'établir avec précision le montant des charges transférées par les communes, en fonction des compétences définies dans les statuts de la Communauté de communes. Cette création incombe au Conseil de communauté qui est chargé d'en déterminer la composition à la majorité des deux tiers. La CLECT doit comprendre au minimum un(e) représentant(e) de chacune des communes. Ce ou cette représentant(e) est obligatoirement un(e) conseiller(e) municipal(e).

La CLECT peut associer à ses travaux toute personne ayant compétence à y siéger, comme les trésoriers des centres des finances publiques du territoire par exemple.

Chaque commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant (ne siégeant qu'en cas d'empêchement du titulaire)

Le maire de chacune des communes devra transmettre à Communauté Urbaine Grand Paris Seine&Oise le nom des représentants désignés, étant précisé que les modalités de désignation sont laissées à la libre appréciation de chaque commune à savoir : délibération du conseil

municipal ou désignation par le Maire.

Au vu de ces désignations, le Président de Communauté Urbaine Grand Paris Seine&Oise prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C IV ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 36-002 du 28 décembre 2015 portant fusion de la CAMY, de la CA2RS, de la CA PAC, de S&V CA, de la CCCV et de la CCSM au 1^{er} janvier 2016 et dénommant le nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »;

Vu la délibération du 09 février 2016 du Conseil communautaire de la CU GPSO, créant la CLECT et définissant sa composition

La commune doit désigner un titulaire et un suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité pour représenter la commune d'Hardricourt à la CLECT :

Titulaire : Fabrice POURCHE

Suppléant : Abdelaali LASSIANE

VIII – DIVERS

Monsieur le Maire remercie vivement les membres du Conseil Municipal qui malgré leur prise de fonction tardive, le 28 mai 2020, ont participé activement à la gestion de la crise sanitaire avant celle-ci.

Monsieur le Maire informe que la date du prochain conseil municipal est fixée

Au jeudi 24 septembre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé

Séance levée le 25 juin 2020 à 22h45

Y. SCOTTE		A. LOUIS	
F. POURCHÉ		S. CHOCRAUX	
F. PIAT		A. MAHTOUT	
N. DOFFE		S. AMRAM pouvoir à F. POURCHE	
M. HADJ		A. LASSIANE	
M. CRONIER		I. PANNIER	
S. CIPOLLINA		T. KANE	
C. BILHEUDE		D. GENONI	
A. GUILLON		N. BOCHER-WILLERVAL	
S. LESAGE			